

**2BEVENTS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 44 510,06 euros**  
**Siège social : MARIGNIER (74970) - 528 rue des Prés Paris**  
**819 547 324 RCS ANNECY**

-----

**ACTE SOUS SEING PRIVE DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU [ DATE DE LA DERNIERE SIGNATURE ELECTRONIQUE]**

-----

**LES SOUSSIGNES :**

- Monsieur Philippe BONTAZ, titulaire de 12.460 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Arthur BROUTIN, titulaire de 33.515 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Edouard BROUTIN, titulaire de 3.125 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Eric BROUTIN, titulaire de 34.156 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société BTZ, représentée par Monsieur Philippe BONTAZ, titulaire de 47.380 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société CUPERTINO Holding S.à.r.l., représentée par Monsieur Julien LAVANCHY, titulaire de 58.304 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société GALILEO FINANCE, représentée par Monsieur Michel JACOB, titulaire de 24.120 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société HUGO BONTAZ HOLDING (HBH), représentée par Monsieur Hugo BONTAZ, titulaire de 59.972 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Michel JACOB, titulaire de 8.272 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société SULENS INVEST, représentée par Monsieur Arthur BROUTIN, titulaire de 33.500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société WEB.IO HOLDING, représentée par Monsieur Guillaume FERRAND, titulaire de 3125 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Agissant en qualité de seuls associés propriétaires des 317 929 actions composant le capital social de la société 2BEVENTS,

**ONT PRIS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 227-9 DU CODE DE COMMERCE ET AUX DISPOSITIONS STATUTAIRES DE LA SOCIETE, LES DECISIONS UNANIMES SUIVANTES :**

**PREMIERE DECISION**

Chacun des associés :

- déclare et reconnaît avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations prévus par la loi et les statuts de la Société ou nécessaires à son information, préalablement à la prise des présentes décisions unanimes, et ce dans un délai suffisant pour lui permettre de voter utilement et en toute connaissance de cause sur les décisions qu'il prend,
- décide de renoncer, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, au bénéfice des dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires, et des stipulations de tout acte extrastatutaire conclu entre un ou plusieurs associés, applicables et relatives aux délais de convocation et/ou de mise à disposition des documents et formalités prescrits par la loi, les règlements, les statuts de la société 2BEVENTS.

**DEUXIEME DECISION**

La collectivité des associés décide de transférer à PARIS (75010) 10 rue Marie et Louise, le siège de la Société actuellement fixé à MARGNIER (74970) 528 rue des Prés Paris, avec effet ce jour.

En conséquence, la collectivité des associés décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

**« ARTICLE 4 SIEGE**

*Le siège de la Société est fixé à PARIS (75010) 10 rue Marie et Louise. »*

Le reste de l'article demeure sans changement.

**TROISIEME DECISION**

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.






Le présent acte, exprimant les décisions ci-avant, a été signé par tous les associés de la société 2BEVENTS.






D'un commun accord entre tous les associés, le présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés est établi et signé (au moyen d'un procédé de signature avancée - AES-) par chacun des signataires par voie électronique, mise en œuvre par les prestataires de services Cload et DocuSign, assurant la délivrance de services de confiance conformes au règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur dit eIDAS.

Chacun des Associés :

- Déclare avoir été informé des dispositions légales et réglementaires relatives à l'écrit et à la signature électroniques, notamment des articles 1366 et 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 ;
- Déclare considérer (i) que les conditions d'établissement du présent acte sous forme électronique en garantissent l'intégrité et la sécurité et (ii) que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique, et l'acte auquel elle s'attache, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;
- Déclare considérer (i) que sa signature électronique et celles des autres Associés, apposées sur les présentes, doivent être considérées comme des signatures originales ayant la même valeur qu'une signature manuscrite apposée sur papier, et fera foi de l'identité de chaque signataire et de son consentement aux présentes, et (ii) que le présent acte, établi et signé électroniquement, constitue l'original et une preuve littérale et a la même valeur probante qu'un document manuscrit signé sur papier ;
- Reconnaît que la responsabilité des rédacteurs des présentes ne saurait être engagée au titre (i) du choix par les associés de recourir à l'établissement et à la signature des présentes sous la forme électronique, (ii) des processus d'établissement, de signature et de conservation de l'acte utilisés, et, (iii) plus généralement, de toute contestation relative à la force probante du présent écrit électronique et des signatures y apposées.

Le présent acte sera transcrit dans le registre des délibérations et un exemplaire original dématérialisé en sera conservé dans les archives sociales de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations. A cet effet, un exemplaire original dématérialisé est remis au représentant légal de la société 2BEVENTS, ainsi que le permet la plateforme DocuSign via Cload.

<b>HUGO BONTAZ HOLDING</b> Représentée par Hugo BONTAZ	
<b>Philippe BONTAZ</b>	
<b>Arthur BROUTIN</b>	
<b>Edouard BROUTIN</b>	
<b>Eric BROUTIN</b>	

La société <b>BTZ</b> , Représentée par Philippe BONTAZ	
La société <b>CUPERTINO Holding S.à.r.l.</b> représentée par Julien LAVANCHY	
<b>Michel JACOB</b>	
La société <b>GALILEO FINANCE</b> représentée par Michel JACOB	
La société <b>SULENS INVEST</b> représentée par Arthur BROUTIN	
La société <b>WEB.IO HOLDING</b> représentée par Guillaume FERRAND	